

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE
Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

SÉANCE DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019

CS 2019-10-09/04

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE – VEHICULES ELECTRIQUES

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne s'est réuni à la Résidence Hôtelière Madeleine Delbrel, Restaurant le Saint-Jacques 38, Avenue Pompidou à PERIGUEUX, sur convocation adressée à ses membres, le 3 septembre 2019.

Secrétaire de séance : **Gilbert DE MIRAS**

Nombre de membres en exercice : 84

ETAIENT PRESENTS : 47

MM Lionel ARMAGHANIAN, Laurent PELLERIN, Serge MAZE, Gérard MOURET, Jean Marie SELOSSE, Alain COUTEAU, Jean Paul MOUILLAC, Marc MATTERA, René MALAURIE, Gérard SENRENT, Frédéric BEAUVIER, Jean Claude REJASSE, Huguette VILLARD, Eloïse MARADENE, Michel LAMY, Jean Marie THOMAS, Jean GUILLOT, Jean Pierre LACOSTE, Philippe DUCENE, Florence GAUTHIER, Maurice CHABROL, Albert BARRIERE, Claude BARDOT, Michel AUGÉIX, Christian HENRY, Gérard BOST, Alain BUFFIERE, Guy LEYMARIE, Gérard QUEVAL, Régis BATAILLER, Patrick VANHERZEELE, Jean ALTMANN, Pierre CHEVALIER, Jean Yves VERGNE, Alain CASTANG, René VISENTINI, Christian BORDENAVE, Marcel RONDONNIER, Christian GIAVIOTAKIS, Bernadette PAUL, Patrick GUILLEMET, Henri GAILLARD, Jean Pierre CASTANET, Jean REBEYROLLE, Gilbert DE MIRAS, Michel BORDERIE, Nelly PERRAUD DAUSSE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: 44 (dont 7 représentés)

MM, Yves MOREAU, Jean Pierre CUBERTAFON, Alain PIERREFITTE, Dominique MORTEMOUSQUE, Jean Louis CARRIER, Jean Louis CHAZELAS, Michel CASSANG, Olivier CHABREYROU, Patrick TREILLE, Bernard MAZET, Vincent FLAQUIERE, Daniel CHAUME, Jean François DUCHER, Claudette MOULINIER VACHER, Frédéric MALVAUD, Marcel RESTOIN, Serge VIGNERON, Christian MAZIERE, Joël GADAUD, Béatrice HAGEMAN, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Mireille VOLPATO, Jean Claude DESPLAT, Dominique CAILLOU, Yannick LAGRENAUDIE, Jean Michel MAGNE, Dominique MAZIERE, Brigitte CABIROL, Laurent SECHER, Nathalie MANET CARBONNIERE, Christian SIX, Jean LACOTTE, Éric DUBOIS, Christian BORDENAVE, Henri TONELLO, Claudine FAURE, Pascal PROTANO, Patrick GUEYSSET, Marie Rose VEYSSIERE, Thierry BOIDE, Michel MACARY, Charles TUDELA, Marie Héléne BORAS

Nombre de Membres en exercice	Nombre de Membres présents	Nombre de suffrages exprimés	POUR	BLANCS ET NULS	CONTRE	ABSTENTION
84	47	47	47	0	0	0

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités.

Le SDEC23 a réalisé un premier marché de fourniture de véhicules électriques (tourisme et utilitaires) groupé à l'échelle du département de la Creuse, à destination des acheteurs publics. Ce marché a abouti à la commande de 70 véhicules (Zoé et Kangoo).

Le SDEC 23 propose de relancer ce marché en l'ouvrant aux Syndicats d'Energies, membres du TENAQ afin d'obtenir des tarifs plus compétitifs qu'à l'Ugap lors du 1^{er} marché.

Les Syndicats d'Energies seront les interlocuteurs référents sur leurs territoires et seront notamment en charge de communiquer sur le groupement et sa convention constitutive auprès de chaque membre (Etat, Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics, Groupement d'Intérêts Public ...), de les accompagner dans la définition de leurs besoins, de recenser les besoins et les centraliser auprès du coordonnateur, de participer et définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés, qui sera validé par le coordonnateur.

Le recensement des besoins devra être terminé mi-novembre pour lancer la procédure. La notification au(x) titulaire(s) est prévue pour janvier 2020.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande.

VU le rapport présenté par M. Maurice CHABROL, vice-président,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme,
Président,
Philippe DUCENE

